

**ACCORD EUR-OPA  
RISQUES MAJEURS**

Strasbourg, le 12 septembre 2005

AP/CAT (2005) 42  
Or. anglais

ACCORD PARTIEL OUVERT EN MATIERE DE  
PREVENTION, DE PROTECTION ET D'ORGANISATION DES SECOURS  
CONTRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

**COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS**

**(Réunion à Lisbonne, Portugal, 1-2 novembre 2005)**

**ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

ARTICLE 4, para. 1. du Règlement Intérieur du Comité des Correspondants Permanents (document AP/CAT (2005) 38) lit comme suit :

*« 1. Le Président et les Vice-Présidents du Comité sont élus à la majorité des deux tiers des membres présents au premier tour et la majorité simple au second tour. Le mandat du Président et des Vice-Présidents est d'un an et peut être renouvelé une fois. Si les candidats respectivement à la Présidence et à chaque Vice-Présidence sont deux ou plus, l'élection s'effectue au scrutin secret. »*

#### Election du Président

Le Président, Madame Celia ABENZA ROJO (Espagne), ayant arrivé au terme de son mandat, il convient d'élire un nouveau Président.

Le Comité est invité à élire un nouveau Président.

#### Election des Vice-Présidents

Madame Rajae CHAFIL (Maroc) est arrivée au terme de son mandat.

Monsieur Iuliu BARA (Roumanie) est Vice-Président depuis un an. Son mandat peut être renouvelé.

Le Comité est invité à élire deux Vice-Présidents.